ATTENTION, POUR CERTAINES COMMUNES, NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE, À PARTIR DU 15 OCTOBRE VOIR AU DOS

Ensemble Recyclons +

Secteur FLERS AGGLO

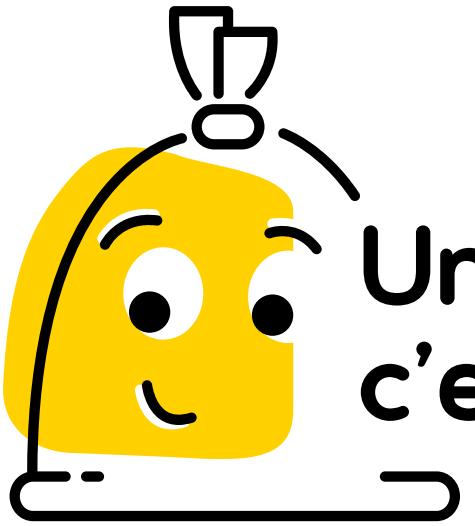

Un sac jaune c'est Trié !

Nouvelle Collecte

Guide pratique pour bien trier vos déchets

N° Vert 0 800 00 49 34

APPEL GRATUIT

Sirtom de la région Flers-Condé

+ D'INFOS SUR :

www.sirtom-flers-conde.fr

BIEN TRIER POUR BIEN RECYCLER

LES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES
dans le SAC JAUNE

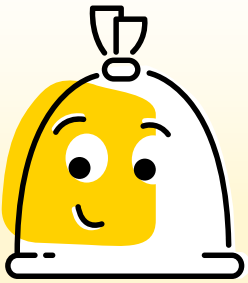

Bouteilles et flacons en plastique

Tous les papiers
(journaux, livres, revues, annuaires, publicités, catalogues, enveloppes...)

Briques alimentaires
et emballages en carton

Boîtes et emballages
métalliques

Si vous n'avez plus de sacs jaunes, renseignez-vous auprès de votre mairie et /ou du SIRTOM de la région Flers-Condé

LE VERRE
dans les colonnes dédiées
SURTOUT PAS dans les sacs !

Uniquement les emballages
(pots, bocaux et bouteilles en verre)

LES DÉCHETS ORGANIQUES
N'oubliez pas le compost

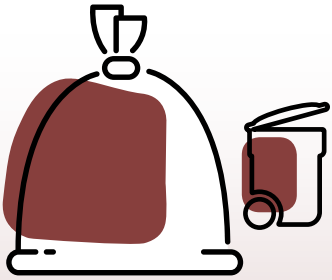

LES ORDURES MÉNAGÈRES
les déchets NON recyclables !
en sac ou dans VOTRE poubelle*
sacs non fournis par le SIRTOM * Bacs aux normes (NF EN 840)

CONSIGNES DÉCHÈTERIES

Tous ces déchets ne sont acceptés qu'en déchèterie, ils ne sont pas ramassés lors de la collecte des sacs de tri et ordures ménagères.

DÉCHETS VERTS

MÉTAUX

DÉBLAIS / GRAVATS

DEEE

MOBILIER

BOIS

ENCOMBRANTS

PILES, BATTERIES ET ACCUMULATEURS

DÉCHETS TOXIQUES

GRANDS CARTONS

HUILES DE FRITURES

HUILES DE VIDANGE

CARTOUCHES ENCRE

TEXTILES CHAUSSURES

RÈGLEMENT DE COLLECTE

LE TRI EST OBLIGATOIRE

Les agents du SIRTOM sont habilités à vérifier le contenu de vos sacs. Ils peuvent refuser de ramasser les déchets recyclables mal triés ou les sacs d'ordures ménagères contenant des déchets recyclables (notamment des emballages en verre qui doivent être apportés au conteneur). En cas de refus de collecte, il vous revient de récupérer vos sacs et de les mettre en conformité.

PENSEZ AUX AGENTS DE COLLECTE

- Les déchets doivent être présentés sur la voie publique SOIT en bacs aux normes (NF EN 840) qui peuvent être soulevés par le lève-conteneur, SOIT en sacs de MOINS DE 12 KG.
- Rien ne doit gêner le passage des bennes (véhicule en stationnement, branchages, haies).
- Certaines voies ne sont pas accessibles aux véhicules de collecte. Pour les connaître, renseignez-vous auprès de votre mairie ou du SIRTOM.

CERTAINS DÉCHETS NE SONT PAS PRIS EN CHARGE PAR LE SIRTOM !

Quelques exemples :

- Les déchets d'activité de soins à risque infectieux qui doivent être ramenés en pharmacie.
- Les bouteilles de gaz qui doivent être reprises par les points de vente.
- Les déchets des professionnels ne pouvant pas être assimilés à des ordures ménagères.

Ces informations sont issues du règlement de collecte du SIRTOM.
Celui-ci peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet www.sirtom-flers-conde.fr

HORAIRES DÉCHÈTERIES

	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.	Sam.
Messei	9h - 11h45 / 14h - 17h45		⊗	9h - 11h45 / 14h - 17h45		
Caligny	⊗	9h - 11h45 / 14h - 17h45				
Athis Val de Rouvre - La Carneille -	14h - 16h45 ou 17h45 du 01/04 au 30/09	⊗	9h - 11h45	⊗	14h - 16h45 ou 17h45 du 01/04 au 30/09	9h - 12h45 13h15 - 16h45 ou 17h45 du 01/04 au 30/09
La Ferrière aux Étangs	9h - 11h45	⊗	14h - 16h45 ou 17h45 du 01/04 au 30/09	⊗	9h - 11h45	9h - 12h45 13h15 - 16h45 ou 17h45 du 01/04 au 30/09
Tinchebray Bocage - Tinchebray -	9h - 11h45 / 14h - 17h45			⊗	9h - 11h45 / 14h - 17h45	
Condé en Normandie - Condé sur Noireau -	9h - 11h45 14h - 17h45	⊗	9h - 11h45 / 14h - 17h45			

LES NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE

À COMPTER DE LA SEMAINE DU 15 OCTOBRE 2018

	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.
Athis de l'Orne			🟡 🟤	🟤	
Aubusson		🟤 🟡 matin			
Berjou, Cahan, La Lande Saint Siméon, Landisacq	🟤 🟡 matin				
Caligny, Durcet, Les Tourailles, Montilly-sur-Noireau			🟤 🟡 matin		
Saint Pierre du Regard	🟤				🟡

🟤 ORDURES MÉNAGÈRES 🟡 SAC DE TRI

Conception : Open Pixel (Flers 61) - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

POUR RAPPEL

Collecte LE SOIR

Sortir les sacs pour 19h le jour de la collecte

Sortir les sacs dès 20h la veille de la collecte

Collecte LE MATIN

Les déchets sortis un autre jour ou les dépôts "sauvages" peuvent faire l'objet d'une amende.

Pour le SIRTOM seulement 3 JOURS FÉRIÉS

Pas de collecte le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre. Toutes les collectes de la semaine qui suivent l'un de ces jours fériés sont reportées au lendemain.
Exemple : en raison du 25 décembre 2018, les collectes du mardi 25 au vendredi 28 seront reportées du mercredi 26 au samedi 29.